

FF 2020 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



## Approbation des plans de construction

dans le domaine de l'asile concernant la transformation de l'aile administrative dans le centre fédéral pour requérants d'asile de la commune de Kreuzlingen (TG)

du 30 novembre 2020

Se fondant sur la demande du 30 juillet 2020 du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Département fédéral de justice et police (DFJP) a approuvé, sous certaines charges, la transformation de l'aile administrative dans le centre fédéral pour requérants d'asile de la commune de Kreuzlingen.

## Notification

La décision a directement été notifiée aux participants à la procédure. Durant la période de recours, elle peut être consultée sur internet, dans la langue de la procédure, à l'adresse www.dfjp.admin.ch > Actualité > Informations; il est possible d'en obtenir une copie auprès du Secrétariat général DFJP, Palais fédéral ouest, 3003 Berne.

## Voies de droit

La décision du DFJP peut faire l'objet d'un recours écrit et dûment motivé devant le Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall (art. 95/ LAsi¹).

1er décembre 2020

Département fédéral de justice et police

2020-3543 8773

Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (RS **142.31**)